

# JOURNÉE D'ÉTUDE



## Le RÈGLEMENT



EuropeanMigrationLaw.eu

# DUBLIN III

AVOCATS POUR  
LA DÉFENSE  
DES DROITS  
DES ÉTRANGERS

## & son APPLICATION



*Journée d'étude organisée par*  
la COMMISSION «DROIT DES ÉTRANGERS» du barreau de Nantes

---

## **Les garanties de l'article 4 du règlement Dublin III :**

- « Dès qu'une demande de protection internationale est introduite au Sens de l'article 20, paragraphe 2 »
- Deux brochures
- « par écrit, dans une langue que le demandeur comprend ou dont on peut raisonnablement penser qu'il la comprend »
- « Si c'est nécessaire à la bonne compréhension du demandeur, les Informations lui sont également communiquées oralement, par exemple lors de l'entretien individuel visé à l'article 5 »

---

## **Les garanties de l'article 5 du règlement Dublin III :**

- Principe : la tenue d'un entretien individuel avant la notification d'un arrêté de transfert
- « dans une langue que le demandeur comprend ou dont on peut raisonnablement penser qu'il la comprend »
- Avec interprète si nécessaire
- « Il est mené par une personne qualifiée en droit national »
- Confidentialité / Accès au résumé de l'entretien

---

## **De l'intérêt du pré-contentieux :**

- Conseils à donner avant l'entretien
- Informations à communiquer à la préfecture avant l'arrêté de transfert